

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000774 – EUR 50/005/00

Action complémentaire sur l'AU 292/00 (EUR 50/004/00 du 20 septembre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » PRÉSUMÉE

UKRAINE Georgui Gongadze, journaliste

Londres, le 4 décembre 2000

Un corps décapité présumé être celui du journaliste Georgui Gongadze, dont on est sans nouvelles depuis le 16 septembre, a été découvert en Ukraine.

Ce cadavre a été trouvé dans une fosse peu profonde, dans une région boisée située au sud de la capitale, Kiev, le 3 novembre. D'après les informations recueillies, le corps présentait des marques distinctives correspondant aux blessures infligées par le passé au journaliste indépendant Georgui Gongadze. Des bijoux présumés lui appartenir auraient également été découverts sur les lieux. Alors que plus d'un mois s'est écoulé depuis la découverte de ce corps, aucune identification officielle n'a encore eu lieu.

Le 28 novembre, le dirigeant du Parti socialiste ukrainien, Olexandre Moroz, a accusé le président Leonid Koutchma d'être impliqué dans la « disparition » de ce journaliste, et affirmé être en possession de l'enregistrement audio d'une conversation au cours de laquelle le chef de l'État s'entretenait avec d'autres hauts responsables de la manière d'éliminer Georgui Gongadze. On ignore quel crédit peut être accordé à ces allégations, mais le président ukrainien les a démenties avec véhémence et a menacé Olexandre Moroz d'intenter une action en diffamation à son encontre.

Le journaliste indépendant Georgui Gongadze a « disparu » le 16 septembre, date à laquelle il n'est pas rentré chez lui, où l'attendaient sa femme et ses enfants, après avoir rendu visite à un ami à Kiev. Il avait dénoncé le fait que la police l'avait menacé et intimidé en raison de ses activités journalistiques. Certains craignent que sa « disparition » ne soit liée à son attitude critique à l'égard des autorités, dont il dénonçait notamment les relations présumées avec de puissants groupes « d'intérêts ».

Amnesty International demande de nouveau que soit menée une enquête indépendante et exhaustive sur la « disparition » de Georgui Gongadze. Le procureur général d'Ukraine, Mikhaïlo Potebenko, devrait veiller à ce que les investigations en cours soient conformes aux normes internationales telles que les Principes directeurs des Nations unies applicables au rôle des magistrats du Parquet, selon lesquels : « *Les magistrats du parquet exercent leurs fonctions conformément à la loi, en toute équité, de manière cohérente et diligente, respectent et protègent la dignité humaine et défendent les droits de la personne humaine, contribuant ainsi à garantir une procédure régulière et le bon fonctionnement du système de justice pénale.* »

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / courrier électronique (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhorte les autorités à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour identifier officiellement le corps décapité qui a été découvert le 3 novembre ;
- dites-vous vivement préoccupé par la sécurité de Georgui Gongadze, dont on est sans nouvelles depuis le 16 septembre 2000 ;
- demandez instamment que soit immédiatement menée une enquête indépendante et exhaustive sur sa « disparition » ;
- appelez le procureur général à prendre en compte de manière impartiale toutes les informations dont il dispose, et à veiller à ce que les Principes directeurs des Nations unies applicables au rôle des magistrats du Parquet soient respectés dans le cadre des investigations menées sur cette affaire.

APPELS À :

Remarque : nous avons éprouvé des difficultés considérables à faire parvenir des fax en Ukraine. Veuillez envoyer vos télécopies sans utiliser la fonction de recomposition automatique du numéro, et faire preuve de persévérance. Si un correspondant vous répond, dites « fax » et attendez que le télécopieur soit connecté. Si le problème persiste, veuillez envoyer vos fax aux représentants diplomatiques de l'Ukraine dans votre pays.

Procureur général de l'Ukraine, Mikhaïlo Potebenko :

252601 g. Kiev-II
ul. Reznitskaya, 13/15
Prokuratura Ukrainy
Generalnomu prokuroru POTEBENKO M.
Ukraine

Fax : + 380 44 296 89 03

Télégrammes : Prokuratura, Kiev, Ukraine

Formule d'appel : *Dear Procurator General* / Monsieur le
Procureur général,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Ukraine dans votre pays (vous pouvez obtenir leurs coordonnées sur le site web suivant : <http://www.brama.com/ua-gov/diprep.html>).

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 JANVIER 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*